

DECISION

n° PF-2024-04-02

relative aux tarifs des formations autofinancées 2024-2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération n° CA 2023 – 76 du conseil d'administration du 26 septembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Directeur ;

Le Directeur de l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE décide :

Article 1. Tarifs

Les tarifs des formations autofinancées mises en œuvre par l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE sont établis à :

Diplôme	Tarifs 2024-2025
Magistère Economiste Statisticien – 1 ^{ère} année (L3)	450€ Droit SCD non inclus
Magistère Economiste Statisticien – 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année (M1-M2)	330€ Droit SCD non inclus
DU DEAR (MRes)	750€ Droit SCD non inclus
Préparation à la Licence économie et gestion	2770€ + CVEC
Toulouse Summer School in Quantitative Social Sciences	275€ Droit SCD non inclus
DU Professionnalisation – Niveau 1	360€ Droit SCD non inclus
DU Professionnalisation – Niveau 2	360€ Droit SCD non inclus

Le montant de la participation annuelle au SCD (« Droit SCD ») ainsi que les droits d'inscription Licence et Master sont susceptibles d'être révisés chaque année.

Article 2. Entrée en vigueur

Ces tarifs sont appliqués à partir de la rentrée 2024-2025 pour l'ensemble des diplômes précités.

Article 3. Mise en conformité réglementaire

La présente décision sera transmise à la Rectrice de Région académique Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE.

Fait à Toulouse, le 11 avril 2024,
Le Directeur,


Christian GOLLIER

